

Le Château de La Motte Glain en La Chapelle-Glain, Loire-Atlantique

Introduction

C'est avec un certain plaisir que nous présentons ici les premiers fruits de nos recherches pluridisciplinaires sur La Motte Glain¹, qui associent les prospections, l'examen minutieux du bâti, une couverture photographique complète et l'étude détaillée de toutes les sources documentaires conservées et, nous l'espérons, les datations des poutres de chêne par la dendrochronologie. Nous consacrerons par la suite d'autres articles aux progrès de notre recherche et aux résultats ainsi obtenus.

De Fougères, au nord, à Ancenis, au sud de la province, les Marches de Bretagne se caractérisent par la présence d'une série de grands sites fortifiés, au nombre desquels on comptera aussi ceux de Vitré et de Châteaubriant. Dans cette zone de grands châteaux se voit aussi un éparpillement de résidences seigneuriales de moindre importance qui, si on ne peut les considérer comme des fortifications de premier rang, n'en contribuaient pas moins à la défense de ces Marches, face aux anciennes provinces de la Normandie, de l'Anjou et du Maine. Du point de vue culturel, les Marches ont de nombreux points communs avec ces voisins. La Motte Glain est plus qu'un «grand manoir», mais nettement moins qu'un grand «château-fort», et il convient de souligner que ses défenses ne s'apparentent que de loin aux véritables ouvrages militaires. La Motte Glain est donc plutôt une résidence rurale d'une certaine importance, pourvue de tous les aménagements nécessaires à la vie dans une résidence seigneuriale et à la gestion d'un grand domaine, ainsi que des éléments nécessaires à la protection des lieux et non à leur défense contre une véritable agression d'ordre militaire. Elle se situe à environ vingt kilomètres au sud de Châteaubriant, tout près de la grand-route qui mène de La Chapelle-Glain à Ancenis. Placée à quelques kilomètres seulement de la frontière orientale de l'ancien duché de Bretagne, elle est suffisam-

¹ La réalisation de cet article a été suscitée par le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne à Ancenis et la visite de la Société sur le site le 4 septembre 1998.

ment proche du Val de Loire pour être totalement exposée aux influences culturelles circulant le long de ce grand axe de communication (fig. 1).

L'ensemble est particulièrement vaste et ne manque pas d'impressionner le visiteur : il entoure une grande cour centrale, d'une largeur de près de cent mètres d'est en ouest, et d'une longueur à peu près égale. Il occupe une zone peu élevée, au bord d'une vallée



Fig. 1. – Situation de La Motte Glain
Dessin : Don Shewan

peu profonde, courant entre trois étangs. Le nom de «La Motte Glain» est un toponyme caractéristique des sites des XI^e et XII^e siècles, cette période classique de la féodalité où des nobles ambitieux asseyaient leur autorité et où furent fondées des seigneuries qui devaient traverser les siècles. On peut citer bien d'autres exemples de ce phénomène – à La Roche-Bernard, Châteaubriant, le Plessis-Gueriff – qui doivent tous leur nom aux mêmes mutations sociales². La présence de ces nobles se traduisait en général par l'édification d'un bâtiment de grande taille, qui était d'ordinaire fortifié. On peut penser que dans le cas de La Motte Glain, cette première résidence avait pris la forme d'une tour de bois ou de pierre dressée au sommet d'une motte naturelle ou artificielle. Malgré une prospection minutieuse des environs de la résidence, nous n'avons pu identifier avec certitude l'emplacement de la motte qui donna par la suite son nom à la seigneurie qui nous occupe. Il est possible qu'elle se soit trouvée sur un flanc de coteau voisin, celui situé au nord étant actuellement couvert par des bois très denses³, ou bien alors au fond d'une vallée. Beaucoup de mottes sont situées à côté de cours d'eau et sont entourées de ces prairies qui tenaient une place si importante dans l'agriculture médiévale. Si tel était le cas à La Motte Glain, on peut alors supposer que les vestiges de la motte se trouvent sous l'un des étangs actuels, et probablement celui qui s'étend au nord

² On trouvera les informations sur ces divers sites chez BRUNTERC'H, 1984, p. 28-82 ; voir *supra* son article, p. 5-47, MEURET, 1993, p. 293-402, et TONNERRE, 1994, p. 311-349.

³ Il n'est pas impossible que cette motte se soit dressée dans les bois s'étendant de l'autre côté du lac situé au nord-est. On y a en effet signalé de forts talus et des restes de murs (renseignement communiqué par Madame de Lézardière).

des bâtiments existants. Mais on peut aussi penser que cette structure fut recouverte et masquée par ces mêmes bâtiments, hypothèse qui nous paraît cependant peu probable. L'expérience que nous avons de ce type de site, en Bretagne et ailleurs, nous a montré que l'occupation s'est toujours déplacée de la fortification primitive à un nouveau site, suffisamment approvisionné en eau pour alimenter cette combinaison d'étangs, de moulins et de viviers qui, associée à un élément défensif, caractérise l'économie seigneuriale en cours de développement. L'ensemble particulièrement impressionnant que forment les trois étangs communiquants associés à La Motte Glain doit probablement sa forme actuelle à des événements intervenus aux XIII^e et XIV^e siècles, soit bien après l'époque du fondateur éponyme de La Motte Glain, qui vécut au début du XII^e siècle, et bien avant celle de Pierre de Rohan, seigneur de Gié (décédé en 1513), à qui l'on attribue d'ordinaire la construction de la plupart des bâtiments visibles aujourd'hui.

Les données architecturales et archéologiques

La première étude sérieuse consacrée en ce siècle à La Motte Glain est celle de Chaussepied, publiée en 1930⁴. Basée sur des notes historiques fournies par l'abbé Boulin, elle est accompagnée d'une utile description architecturale, de plans et d'élévations. Chaussepied signale ainsi le mariage de Louise-Françoise Le Lou⁵ avec Joachim Robineau, en 1722, alliance qui assura la succession des seigneurs de La Motte Glain jusqu'en 1909. C'est vers la fin de cette période – en 1898 et pendant les années qui suivirent – que d'importants travaux de rénovation du château furent entrepris par Charles-Alexandre, marquis de Robineau de Rochequairie. Les preuves de cette opération se remarquent nettement dans les structures visibles aujourd'hui, en particulier dans la reconstruction en briques de couleur rouge sombre des nombreuses souches de cheminées de la partie résidentielle principale (fig. 2, 3, 4) et dans celle de la ferme et du bloc d'écuries, pourvus à la même époque d'encadrements de portes et de fenêtres en briques rouges. Une partie de la maçonnerie externe du logis fut aussi reprise à cette époque, notamment celle des lucarnes (fig. 4). Il nous paraît donc que cette opération de rénovation ne concernait guère que des travaux essentiels sur les parties externes de ces bâtiments. Aucune modification majeure des structures internes n'est signalée au cours de cette période, même si un ensemble de relevés architecturaux contemporains nous donne à penser que l'on avait conçu des plans plus ambitieux pour la reconstruction et l'achèvement de cette résidence.

⁴ CHAUSSEPIED, 1930.

⁵ Ce prénom est sans doute erroné. Sur le mariage de Louise-Pélagie Le Lou, voir *infra*.



Fig. 2. — *Le logis et «l'ancien manoir» vus du porche*

Cliché : Gwyn Meirion-Jones

Nous ne sommes pas certains que le plan publié par Chaussepied soit parfaitement fiable bien qu'il paraisse corroboré par la vue cavalière qui l'accompagne. Son extrémité septentrionale est de forme rectangulaire, ce qui ne laisse pas de surprendre, et, s'il est correct, il faut admettre qu'un bâtiment a disparu depuis 1930 dans l'angle sud-est et que le mur de clôture nord a été réaligné en cet endroit. Son plan est en revanche certainement inexact en ce qui concerne l'angle sud-ouest. S'il nous donne une brève et utile description de cet ensemble, Chaussepied, comme d'ailleurs

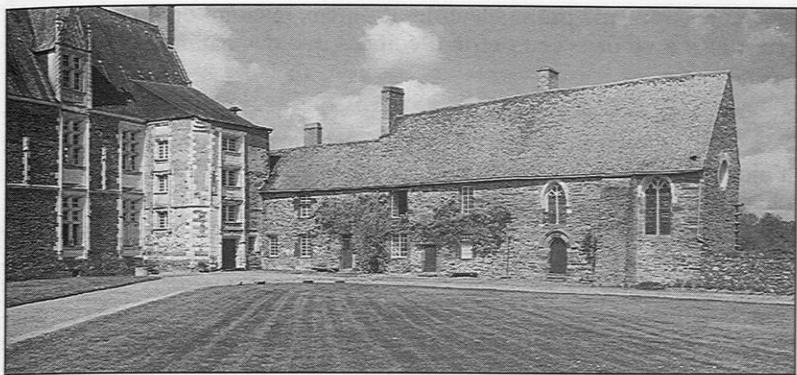


Fig. 3. — «L'ancien manoir» et la chapelle, montrant la juxtaposition du logis
Cliché : Gwyn Meirion-Jones



Fig. 4. — Le logis vu du côté ouest
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

ses successeurs, n'a pas su identifier le «vieux manoir» dans l'angle nord-ouest et n'a vu dans cette série d'édifices que des bâtiments destinés au «personnel».

On trouvera des descriptions plus récentes chez Demouveau⁶ et Babelon⁷. La seconde est brève, puise largement aux sources antérieures et n'ajoute pas grand-chose à notre connaissance du site, alors que la première nous offre une analyse relativement détaillée du nouveau bâtiment édifié à la fin du xv^e siècle et au début du siècle suivant, c'est-à-dire le château Renaissance. Si nous voulons comprendre l'état d'esprit qui animait la seconde moitié du xv^e siècle, c'est vers Mussat que nous devons nous tourner⁸. Il nous décrit en effet les délices de la «tradition militaire et plaisance», soulignant le rôle majeur du «château de campagne» en tant que centre d'une économie rurale et lieu où les classes dominantes pouvaient recevoir leurs amis et goûter aux plaisirs de la campagne à l'abri d'une résidence seigneuriale, pourvue au moins des éléments défensifs minimaux destinés à offrir à ses occupants la sécurité qu'ils recherchaient.

Nous ne saurions offrir une description et une analyse détaillées des structures qui forment La Motte Glain tant que nous n'aurons pas achevé notre étude de terrain et que nous n'aurons pas en mains les résultats d'une future datation des poutres de chêne par la dendrochronologie. On comprendra mieux la brève description qui suit en se référant à la figure 5.

On aborde le château par le sud, et l'on accède à la cour intérieure par le logis-porche – ou châtelet – flanqué de deux tours rondes, dont la forme et les canonniers appartiennent à l'architecture de la deuxième moitié du xv^e siècle (fig. 5, n° 6). Une fois qu'il a pénétré dans la cour, le visiteur ne peut manquer d'être frappé par la taille et la qualité du logis de la fin du xv^e siècle qui se dresse dans l'angle nord-ouest, ce bâtiment étant traditionnellement attribué à Pierre de Rohan (fig. 5, n° 5). Il est contigu à une série de bâtiments plus petits, qui ressemblent plus à un manoir breton (fig. 5, n° 1, 2, 3). À l'ouest du logis-porche se trouve le grenier (fig. 5, n° 7), tandis qu'à l'est se voient les anciennes écuries (fig. 5, n° 8). Le long du côté est de cette cour se dressent d'autres bâtiments destinés aux animaux, ainsi que deux remises à charrette et une maison servant de logement au fermier des lieux ou à tout autre responsable (fig. 5, n° 9). Ces communs ont été largement restaurés à la fin du xix^e siècle. Du côté ouest, entre le grand logis et l'angle sud-ouest, se remarquent les vestiges d'un ancien bâtiment, dont seuls subsistent les murs ouest et sud (fig. 5, n° 4). Au-delà de cette série d'édifices, protégeant les approches occidentales du site, se voient deux tours, celle du nord-ouest datant probablement du

⁶ DEMOUVEAU, 1968.

⁷ BABELON, 1989.

⁸ MUSSAT, 1988.

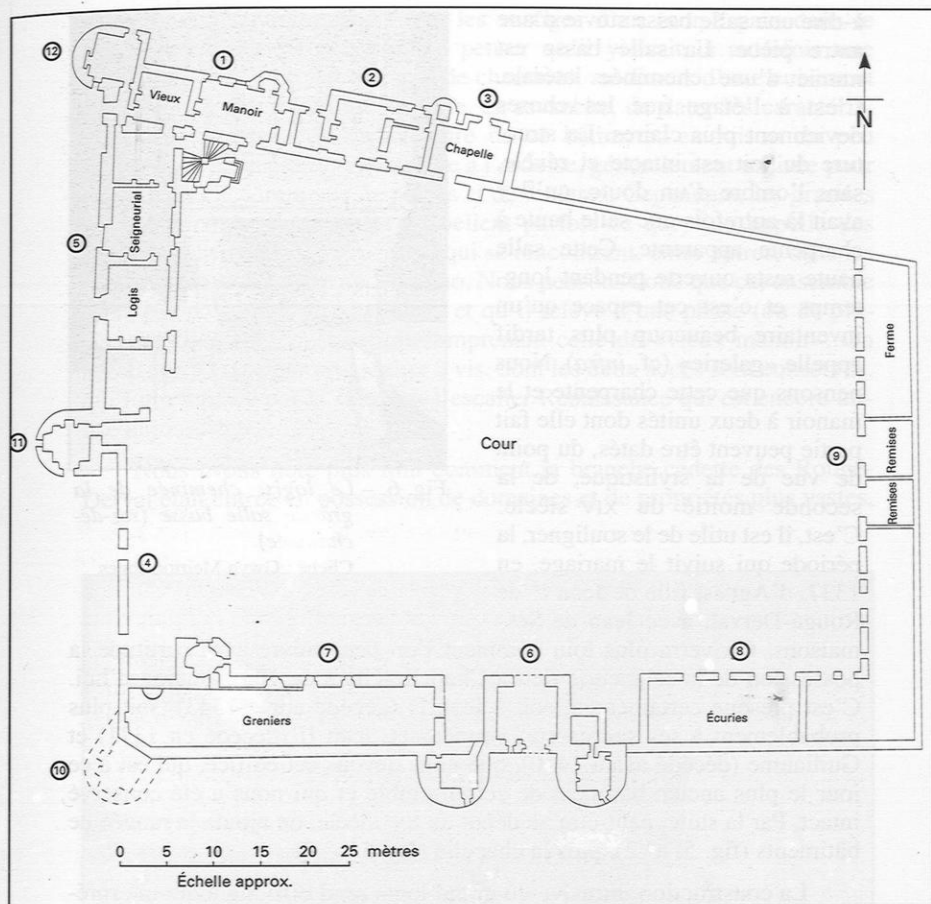


Fig. 5. — *Esquisse d'ensemble (échelle approximative)*

Dessin : Don Shewan

XIV^e siècle et celle attachée au logis du XV^e siècle (fig. 5, n^o 11, 12). Il est presque certain qu'une troisième tour se dressait autrefois dans l'angle sud-ouest, ce que dénotent la forme du mur et les modifications de la maçonnerie. Il est d'ailleurs logique qu'une tour ait occupé cette position cruciale pour la défense de l'ensemble (fig. 5, n^o 10).

On distingue sans peine plusieurs phases de construction. La plus ancienne correspond à ce que l'on appelle traditionnellement «vieux manoir» (fig. 5, n^o 1). Il comprend un rez-de-chaussée à deux unités, c'est-

à-dire une salle basse suivie d'une autre pièce. La salle basse est munie d'une cheminée latérale. C'est à l'étage que les choses deviennent plus claires. La structure du toit est intacte et révèle, sans l'ombre d'un doute, qu'il y avait là autrefois une salle haute à charpente apparente. Cette salle haute resta ouverte pendant longtemps et c'est cet espace qu'un inventaire beaucoup plus tardif appelle «galerie» (cf. *infra*). Nous pensons que cette charpente et le manoir à deux unités dont elle fait partie peuvent être datés, du point de vue de la stylistique, de la seconde moitié du XIV^e siècle. C'est, il est utile de le souligner, la période qui suivit le mariage, en 1337, d'Agnès, fille de Jean I^{er} de Rougé-Derval, avec Jean de Sesmaisons. On verra plus loin comment l'on peut suivre avec certitude la possession de la seigneurie de La Chapelle-Glain de 1337 à aujourd'hui. C'est presque certainement soit à Jean I^{er} (décédé après 1343), soit plus probablement à ses successeurs immédiats, Jean II (décédé en 1371) et Guillaume (décédé avant 1410), que nous devons cet édifice, qui est à ce jour le plus ancien bâtiment de cet ensemble et qui nous a été conservé intact. Par la suite, peut-être au début du XV^e siècle, on ajouta la rangée de bâtiments (fig. 5, n° 2), puis la chapelle (fig. 5, n° 3).

La construction intrusive du grand logis rend difficile toute interprétation de l'évolution des bâtiments de la partie occidentale. Il est certain, cependant, que le bâtiment correspondant aux murs ruinés ouest et sud est antérieur au grand logis. Ce que nous ne savons pas encore avec précision, c'est si cette structure faisait autrefois partie d'un ensemble occupant toute la longueur du côté ouest, ce qui était pourtant probablement le cas (fig. 5, n° 4). Étant donné que ce mur occidental semble être aligné sur l'extrémité du «vieux manoir», il paraît extrêmement probable qu'on ait démoli la plus grande partie de cet ensemble occidental pour édifier le nouveau grand logis, qui empiète d'ailleurs sur les douves. Ce mur ouest s'est récemment effondré par endroits et sa reconstruction – les ouvertures des portes et des fenêtres étant replacées aussi près que possible de leur position originale – s'est achevée en 1998. Les données archéologiques que constituent les ouvertures de fenêtres à l'étage – alors qu'elles sont

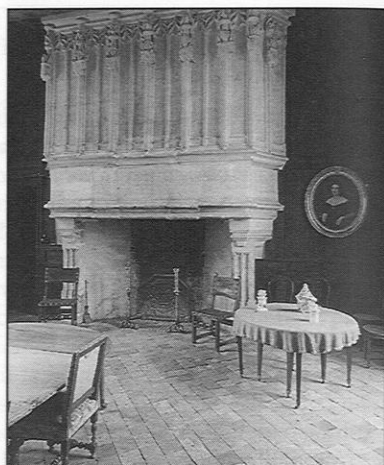


Fig. 6. – Le logis: cheminée de la grande salle basse (rez-de-chaussée)

Cliché : Gwyn Meirion-Jones

absentes du rez-de-chaussée – et les vestiges d'un four à pain dans le pignon sud donnent fortement à penser qu'il y avait là autrefois une grande salle d'étage (ou une grande chambre), au-dessus d'une cuisine et de pièces de service. Il est difficile, en revanche, de dater les caractéristiques stylistiques de l'architecture de ce bâtiment, en raison du peu d'épaisseur de la pierre, apparentée à l'ardoise, généralement utilisée pour monter les encadrements de portes et de fenêtres. Cependant, les grandes fenêtres finement ouvragées rappellent parfois ce que l'on appelle des «fenêtres savoyardes», structures qui se rencontrent, entre autres, dans les bâtiments du XIII^e siècle de Suscinio. Nous pensons donc que cet ensemble n'est pas postérieur au XIV^e siècle et qu'il relève d'une phase (ou de plusieurs phases) de construction comprenant celle du «vieux manoir». On accédait à l'étage par un escalier à vis, dont les deux accès sont conservés, qui fut remplacé par la suite par l'escalier Renaissance qui est encore utilisé aujourd'hui.

Nous avons noté plus loin comment la branche cadette des Roug-Derval était entrée en possession de domaines et de propriétés plus vastes,



Fig. 7. – La chapelle avec sa tribune-galerie

Cliché : Gwyn Meirion-Jones

et comment Jean, seigneur de Penhouët, amiral de Bretagne (1403-1431) et seigneur de La Motte Glain par mariage, vit lui succéder son fils Guillaume (décédé en 1472). C'est presque certainement à cette époque que furent achevés la chapelle et le logis adjacent (fig. 5, n° 2, 3). Il est peu probable que la *piscina* soit postérieure à 1450. La chapelle présente plu-

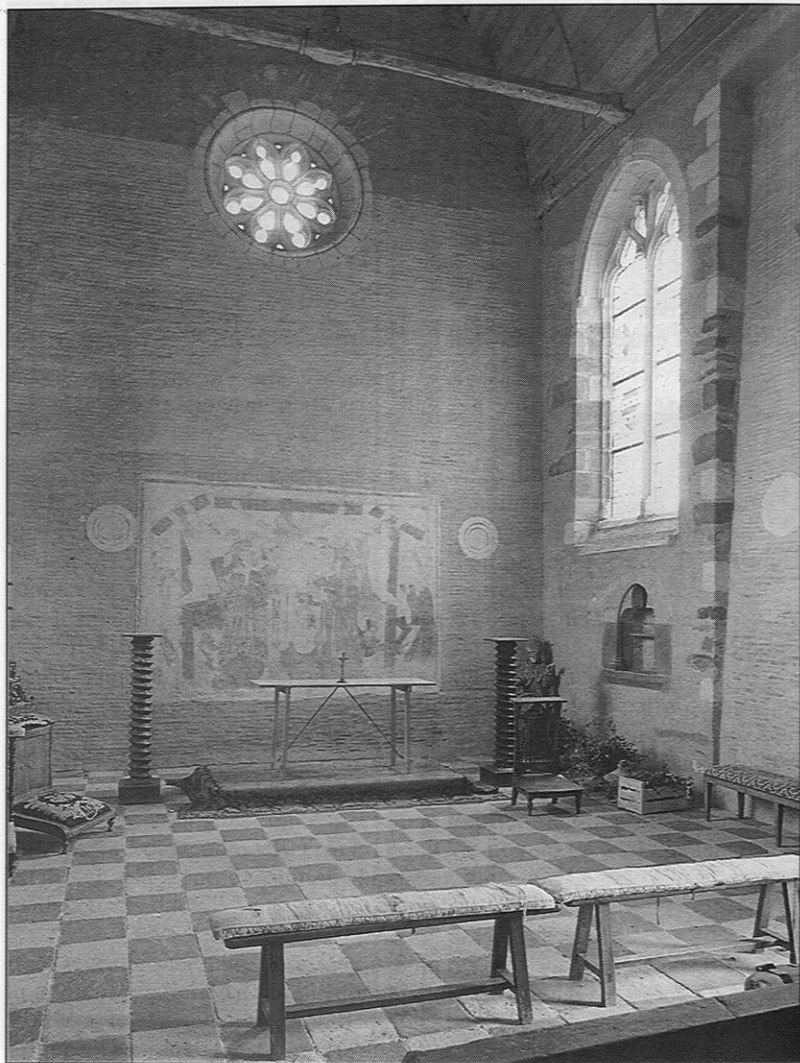


Fig. 8. — *La chapelle : piscina et peinture murale*

Cliché : Gwyn Meirion-Jones

sieurs éléments d'un grand intérêt, dont un oratoire dans le mur nord et une magnifique «galerie seigneuriale» à laquelle on accède par les chambres du premier étage du «vieux manoir». La peinture murale qui se voit sur le mur oriental semble dater du XV^e siècle.

Ce fut l'arrivée de la famille de Rohan, et en particulier de Pierre de Rohan, qui fut à l'origine de la construction du «grand logis», dont la taille et la richesse n'ont pas d'équivalent à La Motte Glain. Elle est vraisemblablement postérieure à la reconstruction de Mortiercrolles (où Pierre de Rohan naquit probablement en 1453) et antérieure à la construction du Verger⁹. Nous avons ici un «logis» classique de style Renaissance, occupant trois niveaux, chacun de ceux-ci étant muni d'une salle suivie de deux chambres, constituant en fait trois «appartements» superposés au-dessus d'une cave semi-enterrée, l'ensemble du dernier étage étant muni d'une charpente apparente lambrissée. L'insertion d'une cloison dans la salle basse afin de mieux préserver ses occupants des regards, ainsi que d'un



Fig. 9. — *Le logis-porche vu de la cour*
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

⁹ BABELON, 1989, 33-38.

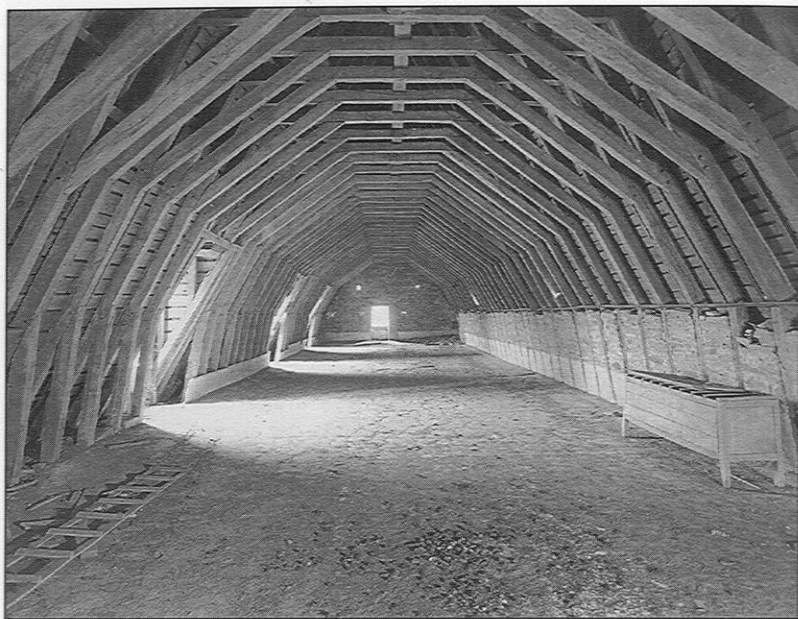


Fig. 10. – *La charpente du grenier*
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

couloir, appartient probablement au XVIII^e siècle, sinon à une période plus tardive encore, et est presque certainement postérieure à l'inventaire analysé ci-dessous.

Nous n'avons pas encore totalement étudié le logis-porche et le «grenier» et les écuries qui lui sont contiguës. Le «grenier» est presque certainement antérieur au logis-porche, qui est manifestement inséré dans cette structure. Ce logis-porche, constituant une véritable résidence, n'est probablement pas la plus ancienne structure permettant d'accéder au site. Nous avons montré ailleurs comment un tel logis-porche pouvait constituer le dernier stade de l'évolution d'une simple porte¹⁰. Il n'existe ici aucun indice prouvant l'incorporation d'une structure plus ancienne dans ce logis-porche, mais il est évident qu'il fut précédé par une quelconque entrée¹¹.

¹⁰ MEIRION-JONES *et al.*, 1999, à paraître.

¹¹ Dans des articles récents sur ce sujet, Amiot ne s'arrête pas sur l'incorporation possible de structures plus anciennes dans les logis-porches de la région : AMIOT, 1993 ; 1998.

L'analyse détaillée des bâtiments encore visibles à La Motte Glain ne pourra être achevée qu'au terme de notre étude de terrain et des datations dendrochronologiques.

Les seigneurs de La Motte Glain jusqu'au XVII^e siècle

On peut résumer brièvement l'histoire des premiers temps de La Motte Glain, les documents pouvant illustrer ses origines et son évolution avant le milieu du XIV^e siècle étant rares¹². Nous n'avons pas découvert de nouveaux documents qui nous auraient permis de repousser l'hypothèse traditionnelle, selon laquelle le Glain de La Motte Glain serait Glain de Rougé, qui, avec son fils Zacharie, donna vers 1125-1130 la dime de sa chapelle à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, en échange d'un cheval¹³. Il est certain que la charte contenant ce document paraît être le document le plus ancien concernant le lien entre une importante famille seigneuriale et la paroisse de La Chapelle-Glain. Mais, ensuite, un siècle de silence sépare ce document de la demande en 1226 faite par Bonabé, seigneur de Rougé, auprès de l'abbaye des Toussaints d'Angers, de lui envoyer un chanoine pour servir sa chapelle¹⁴. Un autre siècle passa encore avant que l'on voie un noble utiliser le titre de «seigneur de La Chapelle-Glain». Ce fut Jean I^{er}, fils cadet de la branche principale de la puissante famille de Rougé-Derval, qui, en 1337, donna sa fille Agnès en mariage à Jean de Sesmaisons. Après cette date, on peut suivre avec certitude la transmission de la seigneurie jusqu'à l'époque actuelle¹⁵. Comme on l'a déjà remarqué plus haut, il existe d'ailleurs quelques données architecturales qui nous incitent à penser que Jean I^{er} (décédé après 1343) et ses successeurs immédiats Jean II (décédé en 1371) et Guillaume (décédé avant

¹² On trouvera chez ROUGÉ, 1910, p. 19, 29, 115-122 le principal récit des origines de La Motte Glain. DEMOUVEAUX, 1968, p. 221-230 a presque exclusivement pris en compte le logis Renaissance. Pour une bibliographie complète, voir *infra*.

¹³ MORICE, 1742-1746, I, 695, et (plus en détail) MARCHEGAY, 1877, p. 34-35, n° 24, les deux d'après une copie faite par Dom Huynes d'un document original aujourd'hui perdu (Bibliothèque Nationale de France, ms. français 26291).

¹⁴ ROUGÉ, 1910, p. 49, 118.

¹⁵ ROUGÉ, 1910, p. 118-119, citant le contrat de mariage (le lundi d'après la Saint-Michel 1337) et le testament de Jean de Rougé (1338) d'après les «Archives du Tremblay, section V, 3^e partie 17 et 24». Ce contrat de mariage se trouve aujourd'hui dans les Archives du marquis de Sesmaisons à la Desnerie. Un catalogue de ces archives est actuellement (mai 1999) en préparation, aux Archives départementales de la Loire-Atlantique, par Mlle Pauline Guilbaud. Le contrat de mariage est coté A 54. Nous sommes bien reconnaissant à Mme Vivienne Miguet, conservateur en chef, ainsi qu'à Mlle Guilbaud pour leur aide qui a permis à Michel Nassiet de retrouver ce document.

1410)¹⁶ avaient déjà établi une importante résidence en ces lieux au XIV^e siècle. Il se peut d'ailleurs que la seigneurie date de cette même période tardive. Si c'est bien le cas, on peut alors trouver de nettes similitudes entre le développement de La Motte Glain et les reconstructions qui eurent lieu sur de nombreux sites seigneuriaux de Bretagne après les guerres civiles du milieu du XIV^e siècle¹⁷. Il est indéniable, en tout cas, que Guillaume de Rougé était très susceptible sur le chapitre de ses droits seigneuriaux : en septembre 1372, à la suite d'un conflit avec Charles de Dinan, seigneur de Montafilant, et sa femme, Jeanne, dame d'Ancenis – qui était le supérieur féodal de Guillaume pour La Motte Glain – le couple reconnut que l'exécution des devoirs de «guet» et de «garde» à Ancenis par les hommes de Guillaume «durant la présente urgence» (c'est-à-dire au cours d'une possible invasion française que risquait d'entraîner l'alliance du duc Jean IV avec Édouard III d'Angleterre) ne constituerait pas un précédent¹⁸.

Après l'extinction de la branche aînée de la famille Rougé-Derval en 1416, la branche cadette basée à La Chapelle-Glain devint propriétaire de domaines et de propriétés encore plus vastes¹⁹. Marguerite, fille de Valence de Rougé et de Geoffroy de Châteaugiron, baron de Combour et nièce de Jean, seigneur de Rougé et de Derval, en devint au bout du compte la principale bénéficiaire²⁰. Elle avait épousé Jean, seigneur de Penhouët, amiral de Bretagne (1403-1431), qui, à sa mort en 1448, était qualifié de «sei-

¹⁶ Quand sa veuve, Philippe de Saint-Père accepta de donner en mariage leur fille Beatrix à Jean du Bois en présence de son frère, Jean II, seigneur de La Chapelle-Glain (ROUGÉ, 1910, p. 119, citant Arch. du Tremblay, V 1^{re} partie 39).

¹⁷ cf. MEIRION-JONES et JONES, 1997, p. 167-200.

¹⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 89 J 42, lettres de Charles de Dinan et Jeanne d'Ancenis du 22 septembre 1372, dans une copie donnée dans la cour de Nantes le 5 novembre 1427 : «[...] que madicte compaigne ne peust contraindre les hommes dud. chevalier de venir fere guet ne garde au chastel d'Ancenis de quoy ledit monsr. Guillaume est venu par devers nous pour nous en parler disoit quil vouloit eschiver nostre plet a son pover par toutes les manieres que bonnement le pourroit faire, et pourceque a present n'estions informez de la maniere du fait ne de la cause dessusdicte, concidere le grant besoign et necessité que nous avons a present a faire de gens pour garde et guet de nostredit chastel pour les perilz qui sen pouront ensuyvre, avons prie et requis led. monsr. Guillaume de nous prester ses hommes a venir au guet et garde dud. chastel lequel les nous a prestez a y venir jucques a son rappel tant seulement en attendant que autrement soit treitié et acordé du debat dessusdit, et tout ceque en a este fait, cognoissons que ce a esté de la grace dud. monsr. Guillaume [...] ne ne voulons ne n'entendons par my ce acquerre aucun nouveau droit ne nouvelle possession ou saesine ne le trere a consequence en aucune maniere [...]».

¹⁹ Aucun des documents financiers médiévaux concernant cette seigneurie n'a malheureusement été conservé.

²⁰ Par son oncle, Patry de Châteaugiron (décédé en 1427, s.p.), qui avait succédé à son oncle Jean, seigneur de Rougé et de Derval (décédé le 8 février 1416).

gneur de Penhouët et de La Chapelle-Glain»²¹. Son fils Guillaume (mort en 1472) lui succéda et, comme son père, il joua un rôle important dans les affaires du duché. Il est d'ailleurs possible que ce soit à Guillaume, plutôt qu'à Pierre, qu'on doive attribuer certains des grands travaux de construction entrepris à La Motte Glain. Chambellan du duché de Bretagne, Guillaume reçut de Pierre II le collier de l'ordre ducal et suivit le duc à Bourges et siégea au parlement à Vannes en 1455, avant de faire partie du conseil de François II²². Il joua un rôle actif et éminent dans l'administration du duché, mais entreprit aussi de rebâtir les finances de sa seigneurie de La Motte Glain, qui avaient sérieusement souffert dans la guerre de Cent Ans. C'est du moins ce que semblent montrer les lettres de Pierre II, datées du 10 décembre 1452, et confirmant l'établissement de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à La Chapelle-Glain²³.

Guillaume de Penhouët continua de participer activement aux affaires militaires du duché jusqu'au mois d'avril 1472 au moins²⁴. Lorsqu'il mourut, peu de temps après, il laissa une fille unique, Françoise. Elle était sous la tutelle de son oncle, maître Pierre de Penhouët, archidiacre de Ploecastel, lorsque le 26 août 1473 ordre fut donné de placer tous ses biens

²¹ Jean et Marguerite – le troisième mariage pour tous les deux, selon GUILLOTIN DE CORSON (1897, t. III, p. 218) – étaient certainement déjà mariés le 5 novembre 1427, lorsqu'ils produisirent les lettres de Charles de Dinan et Jeanne d'Ancenis lors d'un conflit avec Jean, sire de Rieux, sur le même problème de «guet et garde» (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 89 J 42, cité *supra* note 18). *Ibid.*, E 907, comptes 1468-1471, f. 41r, qui montre que Penhouët décéda en juillet 1448, cf. DU PAZ, 1620, I, 178. La famille venait de Penhouët, dans la châtellenie de Daoudour, Saint-Thégonnec (LA BORDERIE, 1896-1914, III, p. 85). Sur sa carrière d'amiral : JONES, à paraître.

²² MORICE, II. 1627, 1643, 1645, 1673, 1685, 1689 ; III. 7, 32, etc.

²³ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, I F 654 (une copie du XIX^e siècle d'après BNF, ms français 22333) : le duc déclare que son cousin, le sire de Penhouët, lui avait demandé : «sieur propriétaire et possesseur de la terre et seigneurie de la Chapelle Glen en laquelle il a et souloit avoir de beaux droictz, privileges, prerogatives et preminences et entre autres choses y souloit avoir et estre tenu marché par chacun jour de samedi, lequel marché n'a pas toujours esté tenu, continue, maintenu, obstant l'effect des guerres, hostilités et pilleries qui longtemps ont eu cours en nostre pays et mesmement es parties ou est ladict seigneurie scituée et se doute que sil vouloit continuer et tenir ledit marché que nostre procureur de Nantes sur ce luy feist ou donnast sur ce trouble ou empeschement, attendu que la marché de nostre ville de Nantes est tousjours tenu oudit jour de Samedy [...]». C'est pourquoi il lui fit tenir des lettres pour «le bien et augmentation de sa dite seigneurie [...] de pouvoir faire tenir ledict marché avecques luy octroier quil puisse avoir et tenir audict lieu de la Chapelle deux foires par chacun an aux jours et festes de Saint Eloy qui sont es mois de juin et de decembre [25 juin et 1er decembre] ausquelz jours il y a grande assemblée de gens et quil puisse jouir des esmoulements desdictes foires [...]». Le duc accorda à Penhouët pour «ses grands services» un marché «par chacun jour de mardy» et une foire pour les deux fêtes de Saint-Eloi. Cintré, 1992, en part. p. 119-134, pour les problèmes causés par la guerre dans les Marches au cours de cette période.

²⁴ MORICE, III. 139, 201, 238.

meubles, y compris ceux de La Chapelle-Glain, sous la garde du duc, en raison des «subornations, violences et excès» qu'on disait avoir été commis à son égard²⁵. Le mois suivant, le conseil ducal se montra à ce point alarmé par les conditions dans lesquelles Françoise vivait chez son tuteur «dont on pourroit avoir crainte et suspecion», qu'il ordonna qu'elle soit menée auprès de la duchesse «pour y estre enteriné et instruite si bien l'administracion acompaigné d'elle»²⁶. On distingue aisément les raisons qui avaient poussé le conseil à agir ainsi. Les hasards des successions avaient en effet fait de Françoise l'une des plus grandes héritières du temps, ses biens étant dispersés dans tout le duché. Il y eut donc une concurrence acharnée pour sa main, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Bretagne. Ceci déclencha un conflit particulièrement violent entre ses parents les plus proches et le conseil ducal. En novembre 1473, il fut déclaré que son grand-père maternel, Jean Péan, seigneur de La Roche Jagu, poussé par son frère Pierre et par sa fille Ysabeau, mère de Françoise, «clandestinement contre les droiz du duc et neanmointz les deffences [c'est-à-dire les ordres du duc] ont entrepris marier demoyselle Franczoise de Penhoet fille dud. deffunt sire de Penhoet, mineure, sans l'assentement du duc ne ses parens et amys et icelle ravir et mener hors du pais et mectre en autre obeissance que nostre siege de justice»²⁷. Ce conflit allait faire rage pendant presque trois ans, jusqu'à ce que, en janvier 1476, un groupe des parents de Françoise, conduit par son oncle, M. Pierre de Penhouët²⁸, Olivier de Coëtmen et François Angier, seigneur du Plessis Angier, acceptât de la marier à Pierre de Rohan, cadet de la branche Guéméné de la puissante famille de Rohan. La promotion de celui-ci au rang de maréchal de France, au mois d'octobre suivant²⁹, témoigne de son ascension sociale et des faveurs qu'accordait Louis XI à ce jeune homme de vingt-cinq ans.

Il est inutile de revenir ici en détail sur la carrière exceptionnellement brillante de Pierre, qui servit trois rois de France, ni sur sa chute, en 1504, due aux machinations d'Anne de Bretagne, qui tenait ainsi enfin sa vengeance. L'histoire a été contée en diverses occasions³⁰. Nous ne savons pas quand Pierre commença à briguer la main de Françoise, mais les intrigues

²⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f. 119 r°.

²⁶ *Ibid.*, f. 123 v°.

²⁷ *Ibid.* f. 115 r°. On ordonna au sénéchal de Cornouaille d'établir un inventaire des biens de feu le sire de Penhouët, afin de préserver les droits de Françoise, sa fille, et de Dame Marguerite Perrier, le 15 septembre 1473 (*ibid.*, f. 128 r°).

²⁸ En tant que maître des requêtes du duc, il reçut une pension de 200 liv. par an à partir du 1^{er} octobre 1474 (MORICE, III. 280).

²⁹ MORICE, III. 302-303 (contrat) et 301 (en tant que maréchal).

³⁰ Une brève analyse de la carrière de Pierre figure dans MAULDE LA CLAVIÈRE, 1885a, et *idem.* 1885b ; la discussion moderne la mieux documentée est celle donnée par HARSGOR, 1980, II, p. 1117-1159.

de 1473 témoignent peut-être déjà de son ambition. Il est certain, en tout cas, qu'en 1475 Louis XI portait un intérêt très actif au mariage de Françoise, et c'est grâce aux pressions qu'il exerça sur François II, particulièrement malléable, que les parties s'accordèrent sur le contrat de mariage en janvier 1476³¹.

Le premier document associant Pierre de Rohan à La Motte-Glain est un aveu que lui et Françoise, en tant que seigneur et dame de La Chapelle-Glain, rendirent à Jeanne de Rohan, dame de Rieux, d'Ancenis et de l'Isle le 10 avril 1481³². Ce document nous donne une description relativement complète du «lieu et domaine de la Mote appelle la Mote de la Chappelle Glain avecques ses appartenances, deppendances, maison, vergiers, boays ancien, prez, garennes que aultres choses», comprenant les lacs et métairies des environs. Un autre aveu de 1524, rendu par leur fils, Charles de Rohan, comte de Guise, reprend mot à mot, pour l'essentiel, les renseignements donnés par le texte mentionné ci-dessus³³. Mais il n'existe cependant que peu de documents associant de façon spécifique Pierre de Rohan à La Motte Glain.

À partir de 1494, l'essentiel du temps de Pierre de Rohan fut occupé par ses activités militaires en Italie. Il prit part en effet à l'expédition de Naples, combattit à la bataille de Fornovo (1495), participa à la prise de Milan (1499), et accompagnait Louis XII lors de l'entrée de ce dernier à Gênes (1502). Mais, en mars 1504, sa chance tourna et il entra en conflit avec Louise de Savoie et Anne de Bretagne à propos des plans que cette dernière avait dressé pour marier sa fille Claude. Il fut jugé à deux reprises dans des procès truqués qui durèrent jusqu'à février 1506, date à laquelle on l'autorisa enfin à se retirer sur ses terres en semi-disgrâce³⁴. Bien que nous puissions raisonnablement penser que ces événements eurent un effet considérable sur la situation domestique de Pierre de Rohan, et donc sur ses projets architecturaux, il est difficile d'établir un lien indiscutable entre ces deux catégories d'événements. On peut toutefois imaginer que cette déchéance explique en partie l'état d'inachèvement dans lequel se trouvent certains des bâtiments de La Motte Glain (voir *supra*).

Une lettre, expédiée de Turin par le maréchal au seigneur du Bouchage et qu'on peut dater du 6 août 1495 ou 1502, et qui mentionne «mon bastiment» qu'un serviteur avait «fait fere plus manificque logis que je

³¹ Cf. MAULDE LA CLAVIÈRE, 1885a, p. XXV et p. 628-630 ; dans ce contrat, Françoise garantissait à Pierre la moitié de ses biens meubles, libérés de toute dette, ainsi qu'un tiers de ses immeubles, l'ensemble étant gagé sur La Chapelle-Glain.

³² Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 25.

³³ *Ibid.*, 9 février 1524 : on y trouvera des références au «chastel» et aux jardins, mais l'aveu reprend très largement celui de 1481.

³⁴ BRIDGE, 1929, p. 225-241 ; QUILLIET, 1986 ; KNECHT, 1994, p. 11-12.

n'avoys intention de faire, mais je ne l'ay ozé contredire pour ce qu'il est renommé sage homme en nostre pays» a souvent été considérée comme faisant allusion aux travaux entrepris par Pierre de Rohan à La Motte Glain, et donc comme un élément de datation du principal «corps de logis»³⁵. On a également proposé de dater cet édifice par analogie avec ce que l'on connaît des travaux entrepris par Pierre dans ses autres résidences, en particulier au Verger et à Mortiercrolles en Anjou, et aussi par les données architecturales que l'on peut observer sur le site même de La Motte Glain³⁶. Françoise de Penhouët mourut le 19 mai 1497. Pierre de Rohan épousa en secondes noces Marguerite d'Armagnac qui, après avoir accouché d'un enfant mort-né, mourut à son tour le 15 novembre 1503. Sa soeur cadette, Catherine, épousa peu de temps après Charles, fils de Françoise et Pierre, qui, en 1513, devint seigneur de La Chapelle-Glain, l'un des nombreux titres qu'il possédait alors³⁷. La seigneurie resta entre les mains de cette branche de la famille de Rohan, qui, jusqu'au début du XVII^e siècle, porta le titre de «prince de Guéméné»³⁸. Mais, en 1635, La Motte Glain fut vendue à Michel Le Lou, conseiller au parlement de Bretagne³⁹; le château est encore aujourd'hui entre les mains de ses descendants.

Les seigneurs de La Motte Glain aux XVII^e et XVIII^e siècles

Presqu'un siècle plus tard, en 1710, le château de La Motte Glain était en très mauvais état, comme le montre le procès-verbal dont nous publions ci-après de larges extraits. Les sols étaient décarrelés, les fenêtres obstruées ou sans vitres; toutes les couvertures du principal logis et des tours étaient ruinées, si bien que les charpentes et les planchers des salles de l'étage avaient été pourris par les pluies...

C'était sans doute depuis un certain temps déjà que le château n'était plus bien entretenu. Ce fut peut-être du fait, d'abord, que les seigneurs n'y résidaient plus guère, ce qu'il faut donc examiner avec une certaine attention.

Dès la fin du XVI^e siècle sans doute les Rohan-Guéméné ne devaient guère y résider. Le 8 janvier 1635, Louis de Rohan duc de Montbazou et

³⁵ MAULDE LA CLAVIÈRE, p. 688.

³⁶ Cf. DEMOUVEAUX, 1968, et *idem*, 1964, p. 301-310. MUSSAT, 1997, p. 52, 211, 212, 238, 241, 242, 247, 349, 438 pour quelques remarques pertinentes sur La Motte Glain, Le Verger et Mortiercrolles.

³⁷ MAULDE LA CLAVIÈRE, p. LVII, n. 7; HARSGOR, p. 1147.

³⁸ Pour des aveux rendus à Louis de Rohan, prince de Guéméné, en tant que seigneur de La Chapelle-Glain en 1627 et 1631, voir Arch. dép. Loire-Atlantique, E 257 et E 1181.

³⁹ GUILLOTIN DE CORSON, 1897, III, 220. Les Le Lou étaient une des plus grandes familles bourgeoises de Nantes.

sa femme Anne de Rohan vendirent La Motte Glain à Michel Le Lou, seigneur de la Haye-Mahéas en Saint-Étienne-de-Montluc. Celui-ci était fils de Michel Le Lou sieur du Breil, qui avait été maître des comptes de Bretagne, et, en 1573, maire de Nantes⁴⁰, ce qui l'avait anobli. Cet acquéreur, né d'un second mariage et représentant d'une branche cadette, avait lui-même été conseiller au parlement de Bretagne pendant vingt-cinq ans⁴¹, et venait de résigner son office en 1632. En 1636 cependant il fut mentionné par Dubuisson-Aubenay comme étant «de Nantes». Sa première femme, Sébastienne Paignon, fut inhumée à La Chapelle-Glain en 1650. Mais l'ancien parlementaire semble avoir gardé des attaches rennaises, car il se remaria en 1655 à Rennes, à Marie Ravenel⁴², qui mourut dans cette ville en 1695. Il mourut, très âgé, vers 1662⁴³.

Le fils de Michel Le Lou et de Sébastienne Paignon fut Michel II, chevalier, seigneur de La Motte Glain. À partir de 1643 il servit dans les gardes du corps du roi, dont il fut enseigne. Ce furent sans doute ses séjours à la cour qui lui permirent de trouver femme dans une vieille famille de noblesse normande, par ailleurs investie elle aussi dans la gestion des comptes du roi, mais au plus haut niveau : il épousa, en 1645, Marie-Claire Morant, fille du baron du Mesnil-Garnier, lequel avait été trésorier de l'Épargne, puis grand trésorier⁴⁴.

Pendant la Fronde, il semble que le château de La Motte Glain ait servi de logement à des gens de guerre, comme le suggère un acte de février 1652 par lequel le roi interdit précisément aux gens de guerre de s'y loger⁴⁵. Il est probable que les soudards aient causé bien des dégradations au logis, d'autant plus que les maîtres des lieux en étaient sans doute absents.

En 1651 et 1655, c'est à Nantes que furent baptisés deux enfants de Michel II et Marie-Claire Morant (le second prénommé, à son tour, Michel). En outre, si son époux était enseigne des gardes du corps du roi, Marie-Claire Morant était dame d'honneur d'Anne d'Autriche, avant 1666 donc. Ce couple, le plus brillant des seigneurs de La Motte Glain après les Rohan, a donc vécu à la cour. En 1666 en revanche, Michel Le Lou était de retour dans le comté nantais où il devint capitaine d'une compagnie de l'arrière-ban. Il fut inhumé en janvier 1688 dans l'église de La Chapelle-

⁴⁰ LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO et PERTHUS, 1873.

⁴¹ SAULNIER, 1902.

⁴² Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 E, Berthelot, contrat du 30 mai 1655.

⁴³ Michel II rendit aveu au baron d'Ancenis le 22 mai 1663 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 25).

⁴⁴ LA CHENAYE-DESBOIS, article «Morant».

⁴⁵ LA CHENAYE-DESBOIS, article «Robineau».

Glain, mais à la fin de la même année, sa veuve déclarait demeurer ordinairement à Paris⁴⁶.

C'est à Nantes qu'en 1685 leur fils aîné Michel III, âgé de trente ans, a épousé Louise Guichardy, dont le père avait été lui aussi maître des comptes de Bretagne, puis conseiller au parlement. De 1688 à 1698 c'est à Nantes, paroisse Saint-Laurent, qu'ont été baptisés leurs six enfants. C'est à Nantes qu'en 1721 fut inhumé leur fils aîné, Michel IV, âgé de trente-trois ans. En 1722, lorsqu'il maria sa fille aînée, Michel III y demeurait encore, «rue du Château», sans doute dans la même maison que sa fille cinquante ans plus tard, «en sa demeure de la maison prébendale du chapitre de la cathédrale de Nantes, au haut de la rue haute du château, paroisse Saint-Laurent».

Pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle, les seigneurs successifs eurent donc leur résidence principale ailleurs qu'à La Motte Glain. Enfin Michel III n'avait plus les moyens d'entretenir le château. Il est possible que le train de vie à la cour, fort coûteux, ait amené ses parents à s'endetter. En outre, à partir de la décennie 1670, la conjoncture agraire s'est dégradée : la rente foncière a stagné, les fermiers ont eu des difficultés à payer leurs baux, dont il fallut bien leur accorder des réductions. Les décennies 1690-1700 furent les plus difficiles. Or les deux fils de Michel II et Marie-Claire Morant connurent de graves difficultés. Le cadet, Jean-Baptiste-Gaston Le Lou, dut vendre son héritage de la Haye-Mahéas en 1720⁴⁷. L'aîné, Michel III, était endetté auprès de plusieurs créanciers, notamment la duchesse d'Orléans, et les religieux de Saint-Florent. La duchesse d'Orléans fit prononcer la saisie des biens immeubles, qui furent baillés à ferme devant le présidial de Nantes le 13 juillet 1709. La Motte Glain, avec la maison de la Babinais, dans la paroisse du Pin, et six métairies, furent baillées à un fermier général pour 2 500 livres⁴⁸, et la terre du Champsetier, en le Bignon, pour 355 livres ; cela situe la valeur de La Motte Glain, alors, à une centaine de milliers de livres. C'est lors de ce bail judiciaire qu'il fut stipulé de faire un procès-verbal du triste état de tous les édifices. Le preneur fit effectuer quelques réparations d'urgence. L'estimation des réparations à faire au château dépassa 3 500 livres, mais aurait dépassé le double si l'on avait voulu faire toutes les réparations aux couvertures du logis principal.

Après 1721, Michel III Le Lou n'avait plus que des filles. Seule l'aînée fut mariée, Louise-Pélagie, qui épousa en 1722 un seigneur d'une

⁴⁶ Lorsqu'elle fut marraine, à Nantes, d'une fille de son fils cadet, Jean-Baptiste-Gaston Le Lou, seigneur de La Chapelle-Glain (registre de baptêmes de Nantes, Saint-Vincent, 26 décembre 1688).

⁴⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, C 103.

⁴⁸ Maître Jan Hiron, sieur de la Duretière, de Saint-Sulpice-des-Landes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7522, f^o 26-27). cf aussi *Ibid.*, E 255.

vieille lignée de la marche de Bretagne et Poitou, Joachim Robineau, chevalier, demeurant en son château de la Rochequairie en Saint-Étienne-du-Bois⁴⁹. De 1723 à 1730 et de nouveau en 1736, le couple a résidé à Nantes, lui aussi paroisse Saint-Laurent, où ont été ondoyés ou baptisés ses enfants. Sans doute a-t-il aussi résidé sur les terres patrimoniales de Joachim Robineau, qui était général garde-côte de l'île de Boivin. C'est dans l'église de La Chapelle-Glain que furent inhumés le vieux seigneur de La Motte Glain, Michel III Le Lou, âgé de 79 ans, en 1734, ainsi que, plus curieusement, son gendre Joachim Robineau, en 1738. Le château de La Motte Glain avait été réparé ; en 1747, en s'avouant vassale du baron d'Ancenis⁵⁰, Louise-Pélagie Le Lou, héritière et veuve, déclara y résider. Y demeurait peut-être aussi sa sœur célibataire, Marquise Le Lou, qui fut inhumée à La Chapelle-Glain en 1757.

Le fils de l'héritière, Jérôme-Joachim Robineau, seigneur de la Rochequairie, capitaine au régiment du roi-infanterie, se maria en 1761 et 1770. Son premier enfant fut inhumé à La Chapelle-Glain en novembre 1771, et deux fils y furent baptisés en 1773 et 1776. Il est certain que le jeune couple résida à La Motte Glain, tandis que la vieille héritière demeurait dans sa maison à Nantes. À la date du décès de Louise-Pélagie Le Lou, en 1772, la valeur de ses biens meubles s'élevait à 30 162 livres dans sa maison à Nantes (dont 25 241 en espèces !), et à 21 500 livres à La Motte Glain. Ce dernier chiffre suggère que le cadre mobilier de la vie quotidienne était alors analogue à celui des résidences rurales de la noblesse riche, comme Kerjean en fournit un exemple bien documenté⁵¹. Dans l'ensemble, au cours du XVIII^e siècle, la famille seigneuriale a donc consacré, à son grand château rural, un intérêt croissant.

Conclusions

Les résultats préliminaires de notre projet de recherche pluridisciplinaire sur La Motte Glain ne peuvent qu'être provisoires. Les observations de terrain, l'examen détaillé du bâti existant, la couverture photographique complète, la mise au point de relevés architecturaux précis, l'étude de toutes les sources documentaires disponibles et la datation des poutres de chêne par la dendrochronologie sont des opérations qui se poursuivront au cours des prochaines années.

Il est cependant déjà parfaitement clair que l'histoire de La Motte Glain et de ses bâtiments est bien plus complexe que ne l'avaient estimé

⁴⁹ Contrat devant Forget, notaire, le 3 août 1722, Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/728.

⁵⁰ Paul-François de Béthune, baron d'Ancenis (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 25).

⁵¹ Cf. NASSIET, 1997.

nos précédésseurs. Nous avons ici un ensemble bâti lors de phases multiples, contenant probablement des structures correspondant à tous les siècles qui se sont succédés du XII^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Les données documentaires attestent, non seulement une occupation continue, mais aussi la rapidité avec laquelle les bâtiments de cette taille sont susceptibles de se dégrader. Les problèmes d'entretien – toits qui fuient, poutres qui pourrissent, murs qui s'effondrent – ne sont pas spécifiques au XX^e siècle, mais se rencontrent dans toutes les périodes de l'histoire. Nous avons montré ailleurs comment, dans un climat atlantique, les poutres de chêne doivent souvent être remplacées tous les cent cinquante ou deux cents ans⁵². Nous nous attachons à montrer dans quelle mesure La Motte Glain témoigne du passage des ans et des injures du temps, et comment la résidence a évolué, et nous pensons donc être en mesure, dans les années à venir, de présenter les nouveaux résultats auxquels nous serons parvenus.

Gwyn MEIRION-JONES

Université de Reading

Michael JONES

Université de Nottingham

Michel NASSIET

Université de Nantes

REMERCIEMENTS

Notre travail aurait été impossible sans l'accueil chaleureux et les encouragements que nous ont apportés les propriétaires des nombreuses résidences seigneuriales qui forment la base de notre projet de recherche à long terme. À La Motte Glain, nous sommes infiniment reconnaissants à la Madame la Marquise de Lézardière, qui nous a accueillis en de nombreuses occasions, nous a généreusement reçus et nous a sans cesse encouragés à poursuivre notre recherche sur le site, son histoire et ses bâtiments. Nous remercions aussi Madame Catherine Laurent, présidente de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui proposa d'inclure une visite de La Motte Glain dans le programme du congrès d'Ancenis de la Société. Nous avons ainsi eu le plaisir de partager, avec Madame de Lézardière, la présentation du château et de ses bâtiments à la S.H.A.B. le 4 septembre 1998. Le présent article est, pour l'essentiel, une présentation de nos connaissances sur le site à cette date. À mesure de l'avancée de notre programme, nous espérons étoffer – peut-être de façon significative – ces premiers éléments.

Gwyn Meirion-Jones est professeur d'archéologie à l'université de Reading ; Michael Jones est professeur d'histoire médiévale française à l'université de Nottingham ; Michel Nassiet est maître de conférences au département d'histoire de l'université de Nantes. Le texte qui précède résulte de notre travail dans le cadre du *Seigneurial Domestic Buildings of Brittany Project of the European Domestic*

⁵² MEIRION-JONES, *et al.*, 1990. MEIRION-JONES et JONES, 1998.

Buildings Research Group (EDBRG, autrefois *European Vernacular Architecture Research Unit*), dirigé par le professeur Meirion-Jones, qui est aussi responsable des prospections de terrain, comprenant les relevés architecturaux, la photographie et la mise en place des analyses dendrochronologiques. Le professeur Michael Jones et Michel Nassiet se chargent du dépouillement des archives.

Nous sommes redevables pour l'aide essentielle qu'elles nous ont apportée aux institutions qui ont subventionné ce projet, en particulier la *British Academy* et la *Society of Antiquaries of London*. Nous remercions aussi nos universités respectives – Reading, Nottingham et Nantes – pour leur soutien.

Notre collègue Patrick Galliou, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale (Centre de recherche bretonne et celtique), a traduit ce qui précède avec son talent habituel. Don Shewan, de *City Cartographic* a préparé les deux cartes pour la publication (Fig. 1 et 5).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I – PROCÈS-VERBAL DE L'ÉTAT DE LA MOTTE GLAIN EN 1710⁵³

L'an mil sept cens dix, le seiziesme fevrier, par devant nous, René Coutanceau, greffier des experts au siège présidial, prévosté et compte de Nantes, a comparu m^e René Briend, procureur de m^e Jan Hiron, adjudicataire du bail de la terre et seigneurie de La Motte Glain, la Babinays et le Chauseptier, et d'escuyer Jan Baptiste Du Breil sieur de Chamcartier, caution judiciaire dudit bail, lequel a dit que par l'adjudication dudit bail luy fait au présidial de Nantes le treiziesme septembre dernier il est entre autres choses ordonné qu'il sera fait procès-verbal de l'estat des dittes maisons [f^o 1 r^o] [...] [f^o 4 r^o] [...] sommes premièrement entrés dans la salle de la principale maison où ledit sieur de Chamcartier s'est trouvé, lequel a d'abondant requis qu'il soit procédé audit procès-verbal et a signé.

Signé J. B. Dubreil

Dans laquelle salle les dits experts ont premièrement remarqué qu'elle est carlée de vieux careaux rompus et décarlé en plusieurs endroits, et pour réparer laditte place est nécessaire d'y mettre [f^o 4 v^o] un milier de carreaux, ce qui pourra couster vingt livres, cy 20#

Les croisée du costé du grand jardin sont bouchées de massonne jusque aux derniers vollets du haut, lesquels vollets et chassis et ceux des fenestres du costé de la cour sont vieux, parties rompus et sans viltre

Proche la porte de lad. salle vers le degré est une cloison de planche de chesne à la hauteur d'unze pied avec porte sans loquet ny serrure, et le chassis de la porte de lad. salle vers le degré est rompu par le bas et est nécessaire de le rejoindre et y mettre deux planches dans le bas dudit chassis et dans le haut, ce qui pourra couster trois livres, cy 3#

⁵³ Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/556, notaire Coutanceau.

La porte d'une antichambre au bout de laditte salle est vieille et ferme avecq une serrure apesle (?) dormant ; la place carlée de petits veils [f° 5 r°] carreaux et en manque quinze cens ou environ, les chassis des deux croisée de laditte antichambre sont viels et partie rompue et sans vitre et ont lesdits experts estimé la réparation du carlage quarente livres, cy 40#

La porte d'une autre antichambre au bout de la précédente est sans serrure et a néantmoins aparance d'en avoir eu une truffière (?). La place de laditte chambre est décarlée en plusieurs endroits et pour la réparer est nécessaire d'y mettre environ huit cens de carreaux qui pouront coûter avec l'oeuvre de main, chau et sable, trante livres, cy 30#

Un des jambages de la cheminée et celuy d'une porte à costé sont rompus et dégarnys de massonne, mesme l'autre jambage de laditte cheminée et pour les réparer [f° 5 v°] il convient d'y mettre douze touffeaux, ce qu'ils estime avecq l'oeuvre de main trante livres, cy 30#

Une des croisée de lad. chambre vers le grand jardin est pareillement massonnée jusques aux derniers vollets du haut, lesquels vollets et ceux de l'autre croisée vers la cour sont vieils, de peu de valleur et sans targetes ny loquets ny aucune vitre. Monté dans la première chambre au-dessus de la ditte salle, les chassis des croisées tant du costé de la cour que du grand jardin sont vieils et de peu de valleur et garnis de vieilles vitres où il y a plusieurs lozanges rompue, la ferrure de partie desdits chassis rompus et manque à la place huit cens de carreaux, ce qui pourra couster avec le vitrage trente cinq livres, cy 35#

[f° 6 r°] La porte qui entre de la ditte chambre dans une autre au bout ferme avec un loquet et une targette au-dedans sans serrure.

Au-dessus de la clef de laditte porte est une lezardure qui passe de travers le mur jusques au plancher qu'il est nécessaire de rétablir de massonne à chau et sable, ce qui pourra couster douze livres, cy 12#

Dans une autre chambre au bout de la précédente, le plancher au-dessus est baissé et poury en partie par les pluyes qui ont tombé sur ledit plancher en sorte qu'il y a un des soulliveaux tombé et les autres pouris par le bout qui apuye sur la poutre du milieu qui est aussy pourye en sorte que pour rétablir ledit plancher il convient de le relever de neuf, y mettre une [f° 6 v°] poutre et une passée de soulliveaux entre les deux poutres, les chassis et volets des fenestres de laditte chambre sont aussy fort vieils, ensemble les vitre qui y sont ou manque trente lozange.

Le plancher de l'autre chambre au bout de la précédente est aussy rompu et poury par les pluye qui ont tombé dessus faute de couverture, la terrasse et un soulliveau ayant mesme déjà tombé dans laditte chambre. Les vitres des fenestre de laquelle chambre sont vieilles, le plomb partie enfoncé, les chassis de peu de valleur, la clef au-dessus de la porte de laditte chambre est disjoint et prest à tomber. Il y a une lizardure dans la muraille proche la porte qui prend depuis le haut du jambage de laditte porte jusque au plancher et passe au travers de la muraille, les places des deux chambres sont en partie décarlée et y menque environ deux milliers et demy de [f° 7 r°] carreau, toutes lesquelles réparations sont nécessaires et en pourra couster pour les faire, compris la massonne, carlage, cherpante, vitrage et l'oeuvre de main, quatre cens cinquante livres, cy 450#

Dans la chambre de la tour vers occident, appellé la grand' tour, il manque à la place six cens de carreaux. Il y a une ouverture de porte sans fermeture et les chas-

sis de nulle valleur aux deux vollets d'ahault de laquelle sont deux vieils panneaux de vitres, lesquels réparations sont aussy nécessaire et ont esté estimés par lesdits experts soixante dix livres, cy 70#

Dans les greniers au-dessus desd. chambre du principal logis dud. château les plancher au-dessus et terrasse de séparations sont percées et [f° 7 v°] rompus en plusieurs endroits, les places en partie décarlées, les fenestres et portes sans-fermeture, for en quelque endroits qu'il y a des veils chassis et porte de nulle valleur et le tout menassent ruisne, en sorte que s'il failloit faire toutes les réparations qui y sont nécessaire, seroit de relever le tout de neuf, ce qui cousteroit plus de trois mil cinq cens livres sans ce comprendre les couvertures.

Et lesdits experts visitant toutes les couverture dudit principal logis et tours, ils ont remarqués qu'elles sont beaucoup ruinée, les cherpante partie pourie, et qu'il seroit nécessaire de les faire partie à neuf, fors en quelque endroits qu'il parroit avoir esté relevé depuis six mois environ de soixante toises, entre autre partie [f° 8 r°] sur la chambre du milieu où les planchers avoient poury, lesquelles réparations ledit sieur de Chamcartier a dit avoir fait faire depuis qu'il est adjudicataire. Au degré sont deux petites croisée où il y a de viels chassis partye pourys à l'un desquels est un panneau de vitre, et les autres sans vitre.

Les deux autres fenestres au haut du degré sont sans fermetures, fors à une, un vieil chassis de peu de valleur du costé de l'estang et seroit nécessaire d'y mettre des fenestre de chesne avecq leurs ferrures et verouila qui pouront couster quarante livres, cy 40#

Aux deux fenestres du premier [f° 8 v°] estage dudit degré sont de vieils chassis avecq un vieil panneau de vitre à chacune desdites fenestre

Est aussy nécessaire de garnir de massonne partie des marches dudit degré à chaux et sable et mettre pierre d'ardoise audit degré, ce qui est estimé quatre-vingt-dix livres, cy 90#

Il manque à la place du sallon au bout de la cuisine demy cen de carreau ; qu'il faut mettre la porte dudit sallon entrant dans l'office qui est sans serrure.

Il manque aussy aux places de laditte office, deux chambres à costé et des latrines, environ quinze cens carreaux. Le chassis à vitre de la fenestre d'une des dites chambre estant dans la tour vers l'estang est poury [f° 9 r°] en partie et est nécessaire d'en mettre un autre, ce qui pourra couster avec ledit carlage cy devant quarante quatre livres, cy 44#

Dans la chambre au-dessus du sallon cy devant les dits experts ont remarqué qu'il manque à la place un millier de carreaux, le chassis dormant de la fenestre est pourys par le bas et pourra néanmoins servir quelque temps, le plancher au-dessus est percé en quelque endroits, la porte qui entre de la dite chambre dans un petit transport est vieille et y manque une planche, qu'il est nécessaire de mettre, la place dudit transport est décarlé en quelque endroits et aussy celuy d'une chambre à costé, et pour les réparer mettre un millier de carreaux, la place d'une petite [9 v°] chambre au bout n'est point carelée et ont dit qu'il faut y mettre une couette et place de terre, des barrasseau en quelque endroits et relever de terrasse le plancher des latrines au bout, les gonds et targette d'une fenestre estant dans la chambre proche les dites latrines sont osté et faut pareillement en mettre d'autre, toutes lesquelles réparations du présent article lesdits experts estiment, compris un dessus de terrasse qu'il faut faire de neuf au-dessus dessus (sic) des trois chambre cy devant, trois cens cinquante livres, cy 350#

Dans la cuisinne la place n'est ny carlée ny pavée, les chassis des fenestres d'icelle sont vieils et partie pourie et est necessaire d'en mettre d'autre, lesquelles [f° 10 r°] pourront couster vingt livres, cy 20#

La porte de l'office à costé de la ditte cuisinne est aussy vieille et sans serrure et manque à la place deux cens de carreaux qui pourront couster avec l'œuvre de main dix livres, cy 10#

Dans la boullangerie les chassis et vollets des fenestres d'icelle sont de nulle valleur, est necessaire d'en mettre d'autre qui sont estimés par lesdits experts trante cinq livres, la place de laquelle boullangerie n'est aussy ny carlée ny pavée, cy 35#

Il est pareillement necessaire de faire de neuf une porte à la chapelle vers la cour au lieu et place de celle qui est de nulle valleur, qui sera de chesne de sept pied de haut et quatre pired de large et y remettre la serrure truffière qui est [f° 10 v°] à la vieille, mettre à la place deux milliers de carreaux, ce qui pourra couster cinquante livres, cy 50#

Il y a une pièce de bois dans la cherpante vers la fenestre du costé du moulin et estang qui soutient un tirant qui est en partie poury et à laquelle est apuyée d'une potance de bois. Le lambris de terrasse de la gallerie au-dessus de la cuisine est rompu en plusieurs endroits, la place décarlée, et pour les réparer il convient d'y mettre un millier de carreaux, ce qui pourra coustre (sic) cinquante livres, cy 50#

Les chassis des fenestres de ladite gallerie sont pourys par le bas et peuvent néanmoins servir quelques temps. Il y a quatre panneaux de vitre à l'une desdites fenestre vers l'estang, deux à l'autre et deux à celle [f° 11 r°] du costé de la cour. Les chassis des fenestre de la chambre de madame et ceux d'une autre petite chambre à costé sont vieils et peuvent aussy servir quelque temps. Il y a aus dits chassis quatre panneaux de vitre à celui vers l'estang et quatre à celui vers la cour et un à la petite chambre.

Les places des dites deux chambres sont décarlée en quelques endroits, mesme celle du cabinet, et pour les réparer est necessaire d'y mettre deux milliers de carreaux et raccomoder avecq une petite patte de fer un des chassis de la fenestre dudit cabinet, ce qui pourra couster quarente une livres, cy 41#

Pour réparer les couvertures desdits logements de cuisinne, [f° 11 v°] boullangerie, chapelle et d'une tour de l'autre bout il convient d'y mettre dy milliers d'ardoises et quatre milliers de latte, estimé en tout trois cens livres, compris le clou, chau et festeau et l'oeuvre de main, cy 300#

Et estants dans la cour et du costé du jardin, lesdits experts ont remarqué que la pointe des lucarne des greniers sont démolis, démassonnés et tombés, le pignon et cheminée du costé de midy aussy tombé et ledit pignon decouvert de cherpante et couverture, et est necessaire de réparer le tout avecq tuffau, mastonne de pierre, chau et sable, mettre une sablière et chevrons, refaire le haut de ladite cheminée à brique, tout quoy pourra couster neuf cens livres, cy 900#

Dans les bas greniers vers [f° 12 r°] le portal il y a une ouverture de fenestre sans fenestre et deux autres avecq deux vieilles fenestre de peu de valleur qui néanmoins peuvent servir, estant ratachée. La place et terrasse desdits greniers est décarlées et ont aparance néanmoins de l'avoir esté autrefois par quelque carreaux qui y paroissent encorre. Il y a deux poutre rompue par les bouts et estayée, ledit planché rompu en plusieurs endroits et necessaire de le relever de neuf, ce qui pourra couster, compris les poutre, deux cens soixante livres, cy 260#

Dans un autre grenier au-dessus il y a deux souliveaux pourys et soustenus par une potance et pourra néanmoins servir en l'estat [f° 12 v°] qu'ils sont. Il est nécessaire de couvrir de terrasse la place du grenier au-dessus du précéddant, qui est rompue en plusieurs endroits, de raccomoder les fenestres et la porte dudit grenier qui sont rompus en quelque endroits, pour tout quoy et ledit planché lesdits experts estimé qu'il en pourra couster cent huit livres, cy 108#

Les couvertures desdits greniers sont rompus en quelque endroits et pour les réparer est nécessaire d'y mettre un millier de latte et six milliers d'ardoises, du clou et chau à proportion, non compris ce qui en a esté mis depuis le bail par l'ordre dudit sieur de Chamcartier ainsy qu'il a déclaré, lesquelles réparations de couverture à faire pourront couster trois cens livres, cy 300#

Au pavillon du degré desdits [f° 13 r°] grand greniers il y a deux petites chambres, l'une desquelles n'est point carrelée et l'autre carlée et où il manque quatre cens de carreaux, les terrasses desdites deux chambres sont rompues en plusieurs endroits, mesme celle du grenier et la plus haute chambre, et est nécessaire d'estre refaite de neuf pour tout quoy il en pourra couster cent trante livres, cy 130#

Les fenestres et portes desdites chambres, greniers et degré sont vieux et de peu de valeur, et est nécessaire d'en refaire de neuf quelque une et raccomoder les autres, ce qui est estimé par lesdits experts cinquante livres, cy 50#

Les petits greniers sont décarlés [f° 13 v° ...] [f° 14 r°]
[...] Dans la grande escurie a esté remarqué que le pavé d'icelle est rompu en différents endroits [...]

[f° 14 v°] [...] Un autre logement où est un four, lequel est rompu [...]

Ensuite dudit logement est une remise fait en apentis [f° 15 r°] soutenus de pilliers et fermés de bois du costé de la cour [...]

Ét ayant lesdits experts visitté les couvertures des fannerye au-dessus desdites escuries cy devant, ont remarqué qu'elles sont indigentes, mesme celle des pressoirs et galleries [...]

[f° 15 v°] [...] Ont aussy veu que les muraille de la chambre des vallets et celle des estables au bout sont demollye et rompue en plusieurs endroitz et est nécessaire de les réparer, ce qui pourra couster quinze livres, cy 15#

Qu'à laditte chambre des vallets il y a une ouverture de fenestre sans fenestre et une porte sans verouil ny serrure et qu'il est nécessaire d'en mettre et rétablir lesdites portes et fenestre, faire une mangeoire à l'estable et un [f° 16 r°] ratelier, ce qui est estimé quarente livres, cy 40#

À l'entrée du grand portal et pont-levy dudit chasteau est une vieille muraille qui suporte les vollets dudit pont, laquelle est de nulle valeur, et est nécessaire d'estre reffaite de neuf, et mettre un palastre de douze pied de long et de demy pied en quarré sur le portal pour porter les fleches dudit pont-levy, ce que lesdits experts ont estimés en tout vingt et cinq livres et cy 25#

Qu'il est nécessaire de mettre une porte et une fenestre à deux ouverture qui sont à l'antrée de la chambre basse [f° 16 v°] de la tour du costé droit du petit chasteau, mettre à la place de la seconde chambre trois cens de carreaux [...]

Les marches de pierre du degré pour entrer dans les chambres de laditte tour sont rompues [...]

Lesdits experts ont aussy remarqué dans le petit chasteau qu'il y a deux portes de peu de valeur [...]

[f° 17 r°] [...] Les chassis d'une croisée vers la cour sont de peu de valeur [...]
Il parraist qu'il a esté fait depuis peu sur les deux tours et pavillon dudit petit chasteau quelques réparations de couverture [...]

[f° 17 v°] [...] Le petit pont pour entrer de la salle au grand jardin est de nulle valeur [...]

[f° 18 r°] [...] Dans l'orangerie lesdits experts ont remarqué que les planchers de terrasse au-dessus de la ditte orangerie et taitterie joignant sont de nulle valeur

[f° 18 v°] Lesdits experts visitant aussy la couverture de toutes la longère du logement desdites orangerie et taitterie, ils ont remarqué qu'il en a esté fait faire partie depuis peu à la valeur de dix huit toises [...]

[f° 19 r°] [...] Que les murailles du grand jardin joignant les dits logements des orangerie sont démollis en plusieurs endroits à la valeur de quatre-vingt toises [...]
Ont pareillement lesdits [f° 19 v°] experts remarqué que sur partie du mur dudit jardin vers le chasteau il y a un restant de balustrade de bois fort vieil [...], qu'il y avoit quatre portes à claire voye audit jardin [...]

Que les murailles du petit jardin et de la basse cour sont assez démollie [...]

[f° 20 r°] [...] Que les murailles des grand et petit parq dudit chasteau de la Mote Glain sont en partie tombées [...]

[f° 20 v°] Qu'il faut aussy réparer six toises de muraille à l'enclos de la vigne [...]
Nous sommes ensuite transporté en la maison de la Babinais, paroisse du Pin [...]

II - NOMS DES PIÈCES AU CHÂTEAU DE LA MOTTE GLAIN

dans l'inventaire après le décès de dame Louise Pélagie Le Loup de La Motte Glain, veuve de Messire J. Robineau de Rochequerie décédée à Nantes le 7 juin 1772⁵⁴

f° 2 v° «[...] transporté avis la porte du cabinet de feu madame de R. au premier étage, et joignant la tribune de la chapelle du côté de la chambre de la ditte dame de R.

f° 3 v° Dans le susdit cabinet

Dans une armoire en placard qui est dans le susdit cabinet

f° 5 Dans la chambre de madame de R., près le cabinet cy devant [une couchette [...] 200 l.]

Dans une petite chambre à côté de la précédente et proche la tribune [un lit à quenouille, 36 l.]

f° 6 Dans la tribune de la chapelle

f° 7 Dans la galerie donnante sur la cour [5 armoires à 2 battants, et 4 petites armoires]

v° Dans la chambre de la cuisinière au bout de la galerie cy-devant

f° 8 Dans le cabinet à côté de la galerie

f° 10 Dans la chambre jaune

f° 11 Dans la chambre de la tour, ou chambre des domestiques

Dans une petite chambre à côté de la précédente

Dans le premier grenier au-dessus de la chambre de la tour

⁵⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6908/2.

- f° 12 Dans un autre grenier au bout du précédent
Dans la grande salle haute [coffres, 2 tables, 1 lit à quenouille de 50 l.]
- f° 14 Dans la seconde salle du haut [3 lits à quenouille, dont un de 110 l.]
Dans la troisième salle du haut [3 lits à quenouille, valant respectivement 36, 36 et 60 l.]
- f° 15 Dans la chambre de la tour au bout de la précédente
Dans les greniers au-dessus des salles
Dans la chambre des filles [un lit à quenouille, 18 livres]
- f° 16 Dans la chambre basse de la tour grillée aux deux croisées (sic) [un lit à quenouille, 36 l.]
Dans le sallon
Dans le vestibule
Dans la première salle basse [2 tables, un coffre-fort, un tric-trac]
- f° 17 Dans la seconde salle basse [une commode, des chaises]
Dans la dernière salle basse [2 lits à quenouille, dont un de 110 l. ; « huit pièces de tapisserie en grand personnage y compris une pièce qui est dans la seconde salle du haut »]
Dans la chambre des garçons au joignant la cuisine [2 lits de bois, 9 l. chacun]
- f° 18 Dans la chambre de Mr de Rochequairie [un lit à quenouille, 40 l.]
Dans la chambre du fourny
Dans la chambre à la ferraille
- f° 19 Dans la remise
Derrière la porte de l'escalier du petit château
Dans la chambre de Bodier
Dans la chambre de M. l'abbé
Dans la cuisinne
- f° 20 Dans le premier grenier au bas de la cour
- f° 22 Dans une (sic) autre grenier où l'on ruoit les routes⁵⁵
[« ce qu'il y a de charbon dans les chambres à charbon »]
Dans le grand grenier du milieu
Dans un autre grenier
Dans un autre petit grenier
Dans la chambre de Mad^{me} La dmpeille (?)
[« un moule à boulets de canon et vieilles ferrailles et cuivererie »]
Dans la première chambre au-dessus du portail
Dans la chambre des archives
Dans le petit château dans la chambre au-dessus du grand portail
Dans le collidor
Dans la chambre du menuisier qui est dans la cour
Dans la chambre des valets à bras
- f° 23 Dans la cour
Dans le fagotier
Dans la salle du jardin
Dans la chambre du jardinier
- f° 24 Dans le jardin
Dans le pressoir

⁵⁵ Ce grenier a-t-il servi à fabriquer des essieux, voire des affûts (de canon) ?

	A côté de la porte de la cave	
	Dans les caves	
	Dans la chapelle	
f° 25	Dans la galerie [...] armoires [...] vasselles d'étain	
f° 28	Dans l'orangerie	
	Argentierie	
f° 29	Bestiaux	
f° 39	Papiers	
	Valeur totale des biens meubles à La Motte Glain :	21.499 l. 16 s.
	Valeur des biens meubles à Nantes :	30.162 l. 18 s.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera des listes détaillées de nos publications dans l'*Association Bretonne. 123^e Congrès à Saint-Pol-de-Léon, 1996* (1997), 167-200 ; dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 73 (1997), 187-204 et 74 (1998), 550-551.

C. AMIOT, 1993. «Les logis-portes» dans *Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France, Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, Paris, p. 118-133.

C. AMIOT, 1998. «Quelques aspects des châtelets logis dans les châteaux forts bretons des XIV^e et XV^e siècles» dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, p. 205-218.

J.-P. BABELON (dir.), 1988. *Le Château en France*, Paris.

J.-P. BABELON (dir.), 1989. *Châteaux en France au siècle de la Renaissance*, Paris.

J. BLAIR, 1993. «Hall and chamber : English domestic planning 1000-1250», in MEIRION-JONES *et al.* 1993, p. 1-21.

J. S. C. BRIDGE, 1929. *A History of France*, vol. III, *Reign of Louis XII*, Oxford.

J.-P. BRUNTERC'H, 1984. «Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 61, p. 29-82.

J.-P. BRUNTERC'H, 1999. «Une famille des confins de l'Anjou et du nantais aux XI^e et XII^e siècles : les Le Borgne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 77, p. 5-47.

CH. CHAUSSEPIED, 1930. «Château de La Motte Glain (Loire-Inférieure). Notes sur La Motte Glain communiquées par M. l'Abbé Boutin, Curé de Sainte-Lumine-de-Coutais», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 70, p. 113-120.

R. CINTRÉ, 1992. *Les Marches de Bretagne au Moyen Âge*, Pornic.

C. DEMOUVEAUX, 1964. «Le château de Mortiercrolles», *Congrès archéologique de France, 122^e session*, p. 301-310.

C. DEMOUVEAUX, 1968. «Le château de La Motte Glain», *Congrès archéologique de France, 126^e session, Haute-Bretagne*, p. 221-230.

A. DU PAZ, 1620. *Histoire généalogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne*, Paris.

J. GUILLAUME, 1988. «La première Renaissance 1495-1525» dans (dir. J.-P. BABELON) *Le Château en France*, Paris, p. 179-190.

A. GUILLOTIN DE CORSON, [CHANOINE], 1897-1899 [Réimpression 1999]. *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, 3 vol. Rennes.

M. HARSGOR, 1980. *Recherches sur le personnel du Conseil du Roi sous Charles VIII et Louis XII*, 4 t., Lille: Atelier des thèses.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, 1993. *Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, Paris, Imp. Nationale (Cahiers de l'Inventaire, 28).

M. C. E. JONES, (à paraître). «L'amirauté et la défense des côtes de Bretagne à la fin du moyen âge», *124^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nantes du 19 au 26 avril 1999*.

M. C. E. JONES, G. I. MEIRION-JONES, 1993. «Seigneurie et résidence dans la Bretagne médiévale : un bilan des recherches récentes», *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117^e Congrès national des Sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992*, Paris (1993), p. 439-462.

M. C. E. JONES, G. I. MEIRION-JONES, F. GUIBAL, J. R. PILCHER., 1989. «The seigneurial domestic buildings of Brittany : a provisional assessment», *Antiquaries Journal*, 69, part 1 (1989), p. 73-110.

R. KNECHT, 1994. *Renaissance Warrior and Patron. The Reign of François I*, Cambridge.

A. DE LA BORDERIE, [et B. POCQUET], 1896-1914. *Histoire de Bretagne*, 6 t., Paris et Rennes.

F.-A. LA CHENAYE-DESBOIS, 1980. *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1770-1787 ; rééd. Berger-Levrault.

«La Motte Glain» dans (dir. J.-P. BABELON), 1989. *Châteaux en France au siècle de la Renaissance*, Paris, p. 33-34 ; 739.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEDEIRO, A. PERTHUS, 1873. *Le Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, Nantes.

«Le Verger» dans (dir. J.-P. BABELON), 1989. *Châteaux en France au siècle de la Renaissance*, Paris, p. 37-38 ; 750.

P. MARCHEGAY, 1877. *Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent près Saumur de 1070 environ à 1186*, Les Roches-Baritaud.

R. A. M. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, (éd.), 1885a. *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris.

R. A. M. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, 1885b. *Pierre de Rohan, duc de Nemours, dit le Maréchal de Gié*, Paris.

G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1991. «Le manoir de La Grand'Cour en Taden», *Le Pays de Dinan*, 11, p. 61-78.

- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1992a. «La résidence seigneuriale en Bretagne à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance», dans J. KERHERVÉ et T. DANIEL (dir.), *1491 – La Bretagne, Terre d'Europe : Colloque international, Brest, 2-4 octobre 1991*, Brest, Centre de Recherche bretonne et celtique, et Quimper : Société archéologique du Finistère, p. 337–353.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1992b. «Châteaux et manoirs en Bretagne : une nouvelle recherche», *Journées d'Études sur la Bretagne et les Pays celtiques, Kreiz*, 1, Université de Bretagne occidentale, Brest, p. 153–194.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, (dir.), 1993. *Society of Antiquaries of London, Occasional Papers*, No. 15, *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France. Proceedings of the Colloquium held on 24 November 1990*. London, Society of Antiquaries.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1995. «Manoir de Kerandraou en Troguéry», *Association Bretonne. 121^e Congrès à Tréguier*, 1994, p. 88–91.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1996. «La Haye en Saint-Hilaire-des-Landes», *Mém. de la Soc. d'hist et d'archéol. de Bretagne*, 72, p. 499–518.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1997. «Trois résidences seigneuriales en Haut Léon : Kerouzéré, Maillé et Tronjoly», *Association Bretonne. 123^e Congrès à Saint-Pol-de-Léon*, 1996, p. 167–200.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1998. «La résidence seigneuriale en Bretagne : problèmes et progrès récents de la datation dendrochronologique et de son interprétation», *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, PUR/SHAB, p. 219–239.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1998. «Hac au Quiou : l'une des grandes résidences seigneuriales bretonnes», *Mém. de la Soc. d'hist et d'archéol. de Bretagne*, 76, p. 531–551.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, J. R. PILCHER, 1993. «Seigneurial domestic buildings in Brittany c.1000–1700», in G. I. MEIRION-JONES, et M. C. E. JONES (dir.), *Society of Antiquaries of London, Occasional Series*, n° 15, *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, London, Society of Antiquaries, p. 158–191.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, J. R. PILCHER 1995. «L'insertion des plafonds dans les salles à charpente apparente en Bretagne : un phénomène des seizième et dix-septième siècles», *6^e entretiens du Patrimoine. Collection des actes des colloques de la direction du Patrimoine*, n° 6 : *Le Bois dans l'Architecture. Rouen les 25 au 27 novembre 1993*, Paris, Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction du Patrimoine, p. 67–80.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, J. R. PILCHER, F. GUIBAL, 1990. «Un des grands manoirs bretons : le château de Hac au Quiou», *Le Pays de Dinan*, 10, p. 171–207.
- G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, R. B. HARRIS, à paraître. «Le Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine : une étude pluridisciplinaire», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*.
- G. I. MEIRION-JONES, M. NASSIET, 1997. «Une salle manoriale à Pontcallec en 1520 et le problème des «galeries» intérieures», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 73, p. 187–204.

- G. I. MEIRION-JONES (dir) *et al.*, à paraître. *The Seigneurial residence in Europe*, London, Society of Antiquaries.
- J.-C. MEURET, 1993. *Peuplement, pouvoir et paysage sur la Marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval.
- J. MEYER, 1966. *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, 2 t., Paris.
- H. MORICE [DOM], 1742-1746. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 t., Paris [cité comme Morice, *Preuves*].
- «Mortiercrolles» dans (dir. J.-P. BABELON), 1989. *Châteaux en France au siècle de la Renaissance*, Paris, p. 34-36; 751.
- A. MUSSAT, 1988. «Tradition militaire et plaisance dans la seconde moitié du XV^e siècle», dans (dir. J.-P. BABELON) *Le château en France*, Paris, p. 179-190.
- A. MUSSAT, (ÉD. D. LELOUP), 1997. *Bretagne. Architectures et Identités*, Rennes.
- M. NASSIET, 1993, *Noblesse et Pauvreté. La petite noblesse en Bretagne XV^e-XVIII^e siècles*, [Rennes], SHAB.
- M. NASSIET, 1994. «Inventaire du manoir breton de la Chesnaye (1541)», *Histoire et sociétés rurales*, n° 2 (2^e semestre 1994), p. 191-204.
- M. NASSIET, 1997. «La vie quotidienne à Kerjean au siècle des Lumières», *Kerjean, les travaux et les jours d'une seigneurie bretonne*, Saint-Vougay, p. 23-31.
- M. NASSIET, à paraître. «La vie au manoir dans l'Ouest de la France aux XV^e et XVI^e siècles» in MEIRION-JONES *et al.*, *The Seigneurial residence in Europe*, Soc. Antiquaries of London.
- B. QUILLIET, 1986. *Louis XII. Père du Peuple*, Paris.
- O. DE ROUGÉ, [Vicomte], 1910. *Histoire généalogique de la Maison de Rougé*, Vendôme.
- F. SAULNIER, 1902. *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, 2 vol., Rennes.
- N.-Y. TONNERRE, 1994. *La Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Angers.